

Le registre de la municipalité de Savigny devint en 1792 « le registre de la Société des amis de la Constitution établie à Savigny ». En même temps que le conseil de la commune devenait un club, le style de ses procès-verbaux se transformait en ce jargon prétentieux, composé de phrases ronflantes et de fautes d'orthographe, si fort à la mode de ce temps-là.

Un jour qu'il s'agissait à Savigny d'élire un citoyen à quelque fonction publique, la commune étant assemblée au son de la cloche, le président de la réunion lui annonça pompeusement que par ordre du Comité du salut public, elle « doit faire *passer par le creuset de l'épuration* s'il convient que le procureur de la commune soit appelé aux fonctions d'agent national », et il est si satisfait de sa formule, qu'il la répète à plusieurs reprises.

Les communes sont débaptisées. Sain-Bel (12), Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Genis, deviennent Bel-les-Mines, Foy-l'Argentière, Genis-le-Patriote.

Le clocher de l'église est démoli comme un monument *onsteux* de la féodalité.

Le 16 mai 1792, deux femmes sont arrêtées sur le territoire de Savigny, colportant une brochure de propagande religieuse, sous prétexte que cet écrit a paru « dans les circonstances actuelles, incendiaire et contraire à l'esprit public. »

Plusieurs fois il est question, dans les délibérations du conseil de la commune, du contingent de dix-sept hommes que celle-ci devait fournir aux armées de la République. Mais le souffle patriotique ne paraît pas avoir passé sur la commune de Savigny. Elle ne peut pas fournir un jeune

---

(12) Sain de *sanus* et non *sanctus*.